

Les moyens d'aborder et de contrôler l'offre et la demande d'armes légères et de petit calibre (ALPC):

1

Réglementer les marchés pour empêcher le détournement des ALPC.

2

Soutenir et appliquer les programmes de collecte et de destruction des ALPC.

3

Gérer de manière efficace et efficiente les stocks d'ALPC et de munitions.

L'accès facile aux armes à feu est l'un des principaux moteurs de la violence armée. Dans chaque pays, les différentes utilisations et le commerce des ALPC doivent être strictement contrôlés selon une législation et des procédures nationales qui reflètent les obligations des lois internationales et les engagements envers les normes internationales.



WWW.IANSA.ORG